RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 DECEMBRE 2019

COMPTE RENDU

A. APPEL

L'an deux mille dix-neuf, le Mercredi 4 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angèle THULLIEZ, 1ère adjointe au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 28 Novembre 2019

PRESENTS: THULLIEZ Angèle, CLAIR Christine, DUBOSC Patrick, LOMBARD Evelyne, DUPOUX Jean Luc, VERDIE Jean Marc, NICOLAS Claire, SAINTE LIVRADE Régine, TANCOGNE Bernard, TOUZET Denise, ROQUIGNY Martine, SABATHIER Pierre, MARQUES Ana, LANDO Marylène, DUCARROUGE Christine, DUPRE Jacques, MINVIELLE-REA Corinne, ANDREETTA Jacques

<u>PROCURATIONS</u>: IDRAC Francis à THULLIEZ Angèle, VAZQUEZ Fabien à SABATHIER Pierre, NINARD Yannick à TANCOGNE Bernard, CZAPLICKI Thierry à DUBOSC Patrick, VILSONI Emilie à LOMBARD Evelyne

ABSENTS: CORNETTE Elisabeth, DALBY Raphaël, LAHILLE Bertrand, OREL Simon, ROUGE Jean Hubert, BOURGEOIS Mélanie

SECRETAIRE: CLAIR Christine

B. APPROBATION DU PROCES VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019.

C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE des décisions.

D. FINANCES

3. NOUVELLE CASERNE CENTRE DE SECOURS – Plan de financement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE l'engagement financier de la commune à hauteur de 50 % du coût définitif des travaux réparti en deux versements, soit 50 % en 2020 et 50 % en 2021.

E. INTERCOMMUNALITE

4. GYMNASE INTERCOMMUNAL GASCOSPORT – Convention prestation de service

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la convention de prestation de service, à intervenir entre la commune de l'ISLE JOURDAIN et la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine pour la réalisation de l'entretien du gymnase intercommunal pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2020 et AUTORISE Madame Angèle Thulliez, première adjointe, à signer ce document.

F. AFFAIRES GENERALES

5. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'HESTEIL – Autorisation environnementale

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, PREND acte de cette décision.

G. QUESTIONS DIVERSES

Le 10 décembre 2019 LE MAIRE - Francis IDRAC